

*Loi anti-inflation*

petits et moyens salariés des augmentations pourtant bien légitimes. Monsieur le président, les Canadiens n'accepteront jamais cela. Ils n'endureront pas une injustice semblable. Le gouvernement se doit de trouver des moyens sérieux pour faire la lutte à l'inflation. Le gouvernement se doit de trouver et d'appliquer des solutions réelles au problème de l'inflation, pas une commission formée de fonctionnaires grassement payés pour dire aux gens de se serrer la ceinture, mais des solutions sérieuses, pas pour rapiécer, mais une réforme profonde visant à arracher les racines du mal qui rongent notre économie. C'est ce que les créditistes proposent.

Si les députés d'en face sont sérieux, ils devront prendre connaissance du projet de loi déposé par le chef du Parti Crédit Social du Canada. Un député, tantôt, disait qu'il aimerait être sénateur, le député de Témiscamingue (M. Caouette), au sujet de la lutte à l'inflation. Le bill C-328 offre une «approche» nouvelle, des moyens précis pour contrôler et éliminer l'inflation de notre système économique. Certains députés accusent parfois les créditistes d'être négatifs et de se contenter de faire de l'opposition. Je les invite à prendre connaissance du projet de loi proposé par le député de Témiscamingue. Ils pourront constater que les créditistes proposent une stratégie très précise pour combattre l'inflation. Ils pourront constater qu'ils peuvent donner des leçons de logique et de bon sens aux fonctionnaires et aux ministres qui ont «pondu» cet œuf carré qu'est la Commission anti-inflation.

● (2040)

Je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longuement sur le bill C-328, étant donné que le débat d'aujourd'hui porte sur le bill C-89. Mais je crois qu'il est important de signaler à mes collègues d'en face que l'approche gouvernementale n'est ni la seule, ni la meilleure approche pour combattre l'inflation. Comme je l'ai dit plus tôt, le projet de loi étudié aujourd'hui vise à corriger les défauts les plus évidents de la loi anti-inflation. Pour cette raison, le bill C-89 vise à étendre le droit d'en appeler d'une décision de la Commission anti-inflation et de son directeur à tous ceux qui sont touchés par une décision.

Ceci vise, évidemment, à rendre moins injuste une situation comme celle du cas Irving, dont j'ai parlé plus tôt. On sait que dans ce cas précis, les travailleurs, en vertu de la loi anti-inflation, ne pouvaient pas aller en appel contre la décision de la Commission à l'effet de leur refuser l'augmentation de salaire consentie par la compagnie Irving. En effet, la loi anti-inflation ne permettait l'appel qu'à la personne ou au groupe faisant l'objet de l'ordonnance du directeur, en l'occurrence, la compagnie Irving. Le projet de loi actuellement à l'étude vise à étendre ce droit d'appel à tous ceux qui sont touchés par une ordonnance, ceci afin d'inclure les travailleurs qui sont les véritables victimes d'une ordonnance rendue contre leur employeur.

Est-ce que cette mesure, monsieur le président, et les autres modifications proposées par le bill C-89, justifient la dépense de temps, d'énergie et d'argent que le gouvernement impose à la Chambre actuellement? Par exemple, le fait de permettre aux travailleurs d'aller en appel sur une décision rendue contre leur employeur, nous semble une amélioration sur la situation actuelle.

Toutefois, il faut, pour être logiques, signaler le fait qu'il est anormal et injuste que la Commission et son directeur se permettent d'ignorer les conventions négociées de bonne foi par les employeurs et les employés.

Monsieur le président, lorsqu'une compagnie juge que ses profits ont été assez substantiels pour justifier des

[M. Caouette (Villeneuve).]

augmentations de salaire considérables à ses employés, je trouve insensé et inacceptable que la Commission anti-inflation vienne dire à l'employeur et aux employés: Il n'est pas question que la compagnie partage ses profits avec ses travailleurs. Qu'elle garde ses profits pour elle seule et que les ouvriers se serrent la ceinture avec un maigre 12 p. 100 d'augmentation, quels que soient les profits de la compagnie.

Monsieur le président, au lieu d'accorder un droit d'appel aux travailleurs visés par une ordonnance contre leur employeur, le gouvernement serait plus sage d'enlever à la Commission anti-inflation le droit et le pouvoir de se mêler de la négociation collective entre employeur et employés. Ainsi, une corporation prospère ayant fait des profits élevés pourra faire profiter ses employés de ses bénéfices, sans avoir à redouter une amende de \$100,000 ou \$200,000.

Il faudrait se poser la question suivante: Est-ce que le bill C-89, loi modifiant la Loi anti-inflation, vaut la peine d'être discuté actuellement à la Chambre? Si on se base sur l'importance du problème, la réponse est évidemment oui, car nous sommes tous conscients des ravages effrayants que fait l'inflation dans le domaine de l'économie. Par contre, si on se base sur la valeur des mesures gouvernementales et sur les modifications secondaires que le gouvernement veut aujourd'hui leur apporter, la réponse est non. Le programme anti-inflation du gouvernement est un échec monumental. Son seul véritable résultat a été de faire perdre complètement confiance dans le gouvernement et dans sa capacité de résoudre le problème.

Qui peut avoir confiance dans un gouvernement qui dit à la population: Serrez-vous la ceinture et contentez-vous d'augmentations de salaire de 12 p. 100, pendant que les dépenses gouvernementales augmenteront, elles, de plus en plus. Quel bel exemple pour la population lorsqu'on voit des augmentations de l'ordre de 16 p. 100 pour le gouvernement!

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je suis heureux d'avoir pu profiter du débat sur le projet de loi pour montrer que le bill à l'étude n'est pas du tout pour mettre un terme aux ravages de l'inflation, et que la Chambre devra considérer des mesures beaucoup plus radicales et des réformes beaucoup plus approfondies du système économique, si nous voulons obtenir des résultats dans notre lutte contre l'inflation.

C'est exactement ce genre de réforme, ce genre de remise en question du système économique et financier, que les créditistes proposent à la Chambre et au peuple canadien. De plus en plus, monsieur le président, il faudra admettre que les solutions mises de l'avant par les créditistes représentent notre seul espoir de vaincre l'inflation. Déjà, il y a quelques années, on disait que les théories créditistes amèneraient l'inflation. On disait qu'avec le Crédit social, notre argent perdrait toute sa valeur.

**Une voix:** Parfaitement!

**M. Caouette (Villeneuve):** C'est vrai, il y en a un qui est franc!

Aujourd'hui, notre argent ne vaut presque plus rien. Et ce n'est pas le Crédit social qui est la cause de cela mais le système actuel. Donc nos adversaires sont bien obligés d'admettre le fait que le système économique actuel est la cause de l'inflation. Et je prédis, monsieur le président, que si le Canada ne se tourne pas dans un proche avenir vers les théories économiques du Crédit social, il est possible que notre économie soit trop près de la faillite totale pour être sauvée. Voilà pourquoi, monsieur le président, il est